

Compte-rendu de la réunion d'InterCLE

Jeudi 20 janvier 2022 – Par visioconférence

Ordre du jour de la réunion

1. Présentation du contrat de nappe (2022-2024)
2. Présentation du bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) - conclusions
3. Échange et discussion sur les affaires courantes de l'InterCLE

PERSONNES PRESENTES

1^{er} collège (Élus)

- ❖ Jean-Patrick MASSON Président de l'InterCLE Vouge/Ouche
- ❖ Antoine HOAREAU Vice-Président Eau/Assainissement de Dijon Métropole
- ❖ Hubert POULLOT Vice-Président Eau/Assainissement CC de Gevrey Chambertin et Nuits-Saint-Georges
Conseiller départemental de la Côte-d'Or
- ❖ Jean François COLLARDOT Président du Syndicat du Bassin versant de la Vouge

2^{ème} collège (Usagers)

- ❖ Catherine HERVIEU France Nature Environnement Côte-d'Or
- ❖ Gérard CLÉMENCIN UFC Que choisir ?
- ❖ Damien BAUMONT Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or

3^{ème} collège (institutionnels)

- ❖ Élodie RECCIA DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- ❖ Christophe CHARTON DDT de la Côte d'Or - Service Eau et Risques
- ❖ Pauline GUYARD Agence de l'eau RMC

Invités

- ❖ Laure OHLEYER Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or
- ❖ Édouard LANIER Syndicat du Bassin versant de la Vouge
- ❖ Laure BEJOT Syndicat du Bassin versant de l'Ouche
- ❖ Pascal VIART Syndicat du Bassin versant de l'Ouche
- ❖ Lisa LARGERON Syndicat du Bassin versant de l'Ouche
- ❖ Olivier GIRARD Conseil Départemental de la Côte-d'Or
- ❖ Thilini PASQUWELAGE InterCLE Vouge/Ouche

PERSONNES EXCUSEES

1^{er} collège (Élus)

- ❖ Florence ZITO Vice-Présidente l'InterCLE de la Vouge/Ouche

2^{ème} collège (usagers)

- ❖ Claudine GUERDER ARS de la Côte d'Or

PERSONNES ABSENTES

1^{er} collège (Élus)

- ❖ Léonard LANDRY Membre de l'EPTB Saône-Doubs
- ❖ Thierry FALCONNAT Maire de Chenôve

Rédaction : InterCLE

À 14h15, Monsieur Jean-Patrick MASSON démarre la réunion par visioconférence.

1. Présentation du contrat de nappe (2022-2024)

Le contrat (2022-2024) aura une durée de 3 ans et comprend 20 actions.

Le contrat doit être validé par les membres l'InterCLE pour qu'elle ait la labélisation « contrat », avant une validation finale de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Un budget total de 370 000 € (dont 150 800¹ € à apporter par l'InterCLE) devra être consacré pour la bonne mise en œuvre des actions fléchées dans le cadre de ce contrat. Quelques actions n'ont pas été chiffrées pour le moment (ex : SNCF (travaux système assainissement gare de triage à Gevrey-Chambertin), révision EVP, ...).

Volet 1

N° fiche action	Action	Sous actions	Coût total	Financement	Coût estimé
ANIM.1.1.1	Maintenir le poste de chargé(e) de mission (suivi/animation contrat)	Financement du poste d'ingénieur chargé (e) de mission (salaire chargé)	160 000 €	AERMC	80 000 €
				InterCLE	80 000 €
ANIM.1.1.2	Réaliser l'étude-bilan de fin de contrat	Annuellement : rédiger un bilan succinct et organiser une réunion de présentation	Animation interne	InterCLE	Animation interne
		Fin de contrat : rédiger les états des lieux initial et final ainsi que le bilan technico-financier	Animation interne	InterCLE	Animation interne
COM.1.1.3	Communiquer auprès du grand public	Événement à la signature et à la finalisation du contrat Film d'animation Événement pour les 15 ans de l'InterCLE	26 000 €	AERMC	18 200 €
				InterCLE	7 800 €
		Balades nature	4 000 €	CD 21	4 000 €

¹ Au cours du contrat, l'InterCLE s'engage à trouver d'autres financements auprès d'autres partenaires du contrat (ex : CD 21, CR BFC, ...)

N° fiche action	Action	Sous actions	Coût total	Financement	Coût estimé
COM1.1.4	Proposer des animations pour les enfants (CM1-CM2)	Demi-journées d'éducation à l'environnement et impression « Grimoires de la Cent Fonts »	30 000 €	AERMC	10 500 €
		Maquette		Pirouette/CR BFC/InterCLE	4 500 €
				AERMC	10 500 €
				InterCLE	4 500 €
Participation aux animations organisées par les associations ou les collectivités publiques locales	Animation interne	InterCLE/SBV/SBO	Animation interne		
COM.1.1.5	Communiquer autour des enjeux des masses d'eau (nappe de Dijon Sud et Cent Fonts) le long de la portion canalisée de la Cent Fonts	Construction d'un parcours ludique et pédagogique	30 000 €	AERMC	9 000 €
		Panneau pédagogique		Abbaye / CCGCNSG/ autre(s)	21 000 €
COM.1.1.6	Former les élus et rédiger un guide à destination de ces derniers et les aménageurs pour la prise en compte des enjeux lié à l'eau	Sessions de formation élus	Animation interne	InterCLE/SBV/SBO	Animation interne
		Guide à destination des élus et des aménageurs pour la prise en compte de l'eau dans les projets d'aménagement et dans les documents d'urbanisme	15 000 €	AERMC	10 500 €
				InterCLE	4 500 €

COM.1.1.5 :

Monsieur POUILLON souligne la possibilité d'aide par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint Georges.

Madame GUYARD rapporte que l'Agence de l'eau ne pourrait subventionner cette action qu'au maximum 30%.

COM.1.1.6 :

Monsieur COLLARDOT rappelle l'importance de cette action et félicite l'InterCLE de l'avoir intégré à ce contrat.

N° fiche action	Action	Sous actions	Coût total	Financement	Coût estimé
SUI.1.2.1	Collecter la donnée sur les paramètres nitrates, pesticides et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel	Rapports	Animation interne	InterCLE	Animation interne
SUI.1.2.2	Rechercher des micropolluants, de résidus médicamenteux et autres polluants émergents	Suivre l'évolution des polluants majoritaires en nappe	Animation interne	InterCLE	Animation interne
		Établir une liste de micropolluants, de résidus médicamenteux, de nouvelles molécules de pesticides et d'autres polluants émergents pouvant être	Animation interne	InterCLE	Animation interne
SUI.1.2.3	Réalisation de cartes piézométriques (hautes eaux, moyennes eaux et basses eaux)	Réalisation du nivellement	15 000 €	AERMC	10 500 €
		Réalisation des cartes piézométriques et interprétation		InterCLE	4 500 €

SUI.1.2.2 :

Lors de la conférence qualitative organisée le 12 octobre 2022 par l'InterCLE, France Nature Environnement 21 s'interrogeait sur la réalisation d'une étude pour rechercher des micropolluants, des résidus médicamenteux, de nouvelles molécules de pesticides et d'autres polluants émergents.

Aujourd'hui, un certain nombre de polluants émergents sont recherchés et analysés par l'AERMC et l'ARS.

Par conséquent, dans un premier temps, l'InterCLE propose d'établir une liste de micropolluants, de résidus médicamenteux, de nouvelles molécules de pesticides et d'autres polluants pertinents à analyser sur notre ressource stratégique.

En effet, une étude pour effectuer des prélèvements et analyser ces molécules coûterait au minimum 60 000 € (si cette opération est ajoutée au présent contrat, le budget que l'InterCLE s'est fixé sera largement dépassé). Par conséquent, une telle étude exige un financement à part et une soumission au vote par les membres du bureau de l'InterCLE.

Monsieur Girard pense que sur le fond ce type d'étude est très intéressante. Cependant, il nous met en garde sur les dérives qu'elle pourrait donner lieu (obligation de traiter des molécules dont les concentrations ne sont pas réglementés).

Madame HERVIEU insiste qu'il faut au minimum respecter la réglementation. Cependant, comme l'InterCLE met l'accent sur la prévention et l'anticipation (discours du préventif prôné par rapport au curatif), il est important de mener ce type d'étude.

Monsieur POULLOT partage le point de vue de Madame HERVIEU.

Monsieur MASSON propose de rediscuter de cette action lors du prochain bureau de l'InterCLE.

Volet 2

N° fiche action	Action	Sous actions	Coût total	Financement	Coût estimé
COM.2.1.1	Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau	Rechercher des partenariats pour construire une méthodologie afin de toucher les habitants	10 000 €	AERMC	5 000 €
		Faire des sessions de rencontre avec les habitants et communication		InterCLE	5 000 €
		Diagnostics de consommation (avant/après), achat de dispositifs économiseur d'eau et leur installation	15 000 €	AERMC	7 500 €
				InterCLE	7 500 €
		Évaluation de l'opération	Animation interne	InterCLE	Animation interne
Q.2.1.2	Inciter les communes à réaliser des économies d'eau	Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites (pour une commune « test » et une autre)	10 000 €	AERMC	5 000 €
		Réalisation des diagnostics	ND	EPCI AEP, CD 21, ...	ND
		Travaux d'économies d'eau			
Q.2.1.3	Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau	Suivi annuel de l'évolution de la gestion patrimoniale des réseaux au vu de l'arrêté du 27 janvier 2012 et des objectifs locaux fixés entre les collectivités adhérentes à l'InterCLE	Animation interne	InterCLE	Animation interne

N° fiche action	Action	Sous actions	Coût total	Financement	Coût estimé
COM.2.2.1	Encourager la désimperméabilisation sur la nappe de Dijon Sud	Sessions de rencontre avec les communes et les habitants	10 000 €	AERMC	5 000 €
		Recenser des structures désireuses de s'engager dans une démarche de désimperméabilisation et construire ces projets		InterCLE	5 000 €
		Montage des projets de désimperméabilisation	ND	AERMC	ND
				Commune, EPCI AEP, CD 21, ...	ND
		Travaux de désimperméabilisation	ND	AERMC	ND
Commune, EPCI AEP, CD 21, entreprises, ...	ND				
Q.2.2.2	Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud	Étude volume prélevable sur la nappe de Dijon	ND	AERMC	ND
				InterCLE	ND
Q.2.2.3	Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)	Réalisation du programme d'action dans le cadre du PTGE	ND	AERMC	ND
				SBV	ND
SUI.2.2.4	Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts	Suivi annuel des prélèvements en nappe	Animation interne	InterCLE	Animation interne

Q.2.1.2 :

Monsieur POULLOT rapporte que les habitants ont fait des économies d'eau ces dernières années et que nous devons les encourager à aller plus loin encore.

Monsieur CLÉMENCIN dit que UFC-Que choisir pourrait relayer efficacement cette action.

Q.2.2.2 :

Madame GUYARD dit que le Comité de Bassin a pour position de ne pas réviser les Études Volumes Prélevables (EVP), même si celle-ci n'est pas partagée par l'Agence de Besançon. Par conséquent, la révision des EVP ne sera pas subventionnée par l'Agence de l'Eau RMC.

Q.2.2.3 :

Monsieur BOILLIN invite les membres de l'InterCLE à participer à la réunion qui y sera spécifiquement dédiée le 25 janvier 2022.

Volet 3

N° fiche action	Action	Sous actions	Coût total	Financement	Coût estimé
POL.3.1.1	Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherche de solutions alternatives	Expérimentation d'usage de produits alternatifs	ND	SNCF	ND
POL.3.2.1	Réaliser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin	Travaux de réhabilitation et/ou de démantèlement	ND	SNCF	ND
POL.3.3.1	Sécurisation et réhabilitation des ouvrages d'accès à la nappe	Diagnostic (ITV, caméra, amené/repli, élagage, ...)	15 000 €	AERMC	10 500 €
		des 11 piézomètres		InterCLE	4 500 €
		Travaux de sécurisation	ND	AERMC	ND
				InterCLE	
XXXX					
POL.3.3.2	Définir les zones de sauvegarde de la ressource stratégique par la redéfinition du zonage vulnérable de la nappe	Étude de délimitation des zones de sauvegarde par la redéfinition du zonage vulnérable de la nappe	60 000 €	AERMC	42 000 €
				InterCLE	18 000 €

POL.3.3.2 :

La nappe de Dijon Sud est une ressource stratégique. Il s'agit d'une nappe à fort intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs », fortement sollicités et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent.

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau et le SDAGE Rhône-Méditerranée demandent la mise en œuvre d'un outil de porter à connaissance de la vulnérabilité des masses d'eau souterraine : les zones de sauvegarde (ZS) des ressources stratégiques.

La délimitation des ZS, vise à circonscrire les secteurs sur lesquels définir et mettre en œuvre de manière efficace des actions spécifiques et encadrer les occupations des sols et certaines activités et usages pour maintenir une qualité de l'eau compatible avec la production d'eau potable et pour garantir l'équilibre entre les prélèvements et la recharge naturelle ou le volume disponible.

Avant de définir les zones de sauvegarde sur la nappe de Dijon Sud, il faudra dans un premier temps redéfinir des zones vulnérables de cette ressource.

Cette étude devra être réalisée en 6 étapes :

- Phase 1 : redéfinir les zones vulnérables sur la nappe de Dijon Sud
- Phase 2 : identifier et délimiter sur l'ensemble de la nappe les ZS
- Phase 3 : établir, pour chaque zone de sauvegarde, un bilan sur la qualité, la vulnérabilité, les risques en fonction de l'évolution des pressions d'usages et de l'occupation des sols mais aussi de leur statut actuel par rapport aux documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme (schémas directeurs d'alimentation en eau potable, SCOTs, PLUs, ...)
- Phase 4 : proposer les études ou analyses complémentaires à réaliser pour compléter les connaissances manquantes
- Phase 5 : proposer les stratégies d'intervention adaptées pour la préservation des ZS identifiées (élaboration d'un programme d'actions)
- Phase 6 : proposer d'une part une délimitation précise et cohérente à l'échelle parcellaire et d'autre part des préconisations qui puissent être transposées dans les documents d'urbanisme (PLUs et SCoTs).

Il est important qu'une telle étude aboutisse à des mesures applicables sur le terrain. D'après une rapide étude bibliographique, voici quelques exemples de préconisations :

- Des mesures de surveillance (quantité et qualité) ;
- Des mesures d'urbanisation :
 - Interdire des activités potentiellement polluantes (ex : ICPE) ;
 - Maintenir (ou améliorer) l'occupation actuelle des sols en restant compatible avec la préservation de la qualité de l'eau et la protection du forage ;
 - Contrôler le développement de l'urbanisation ;
 - Si l'urbanisation doit se faire, s'assurer de la compatibilité des futures infrastructures avec la préservation de la ressource (inspection/entretien régulier des réseaux, interdiction des puits perdus, interdiction d'ANC, ...)
 - L'urbanisation dans le PPR est à proscrire ;
 - Dans le PPE, limiter l'extension de l'habitat ;
 - Réhabiliter d'anciens sites industriels ;
- Des mesures agricoles (bonnes pratiques agricoles et limitation des intrants) ;
- Des mesures de sensibilisation des habitants, des entreprises et des services techniques (implication de tous).

Madame GUYARD souligne que la délimitation des ZS aussi est une obligation réglementaire (loi climat et résilience).

Monsieur POULLOT pense que cette étude pourrait être un moyen pour contrôler les activités qui se déroulent sur la nappe.

Monsieur GIRARD dit que la délimitation de ces ZS n'aurait un intérêt que si celles-ci étaient opposables.

Madame HERVIEU dit que la nappe est recouverte d'un réseau de voirie dense et donc qu'une quantité importante de particules émises par la circulation rejoignent la nappe. Par conséquent, la prise en compte de ce réseau dans cette étude serait bénéfique.

Madame RECCIA rappelle que les pollutions urbaines sont prises en compte par la délimitation des ZS et donc que ces études vont au-delà des études d'Aires d'Alimentation de Captage (AAC). Certes, ces

zones ne sont pas protégées réglementairement mais si les documents d'urbanisme intègrent ces ZS alors ils auront une valeur réglementaire.

Échéancier de validation des fiches action

- Remarques et observations attendues pour le 28/01/2022
- Version corrigée transmis aux membres de l'InterCLE le 04/02/2022
- Version considérée comme définitive le 11/02/2022

2. Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le bilan PGRE montre que toutes les actions quantitatives inscrites dans le contrat de nappe ont été entamées mais à différents degrés.

Le travail doit s'accélérer sur les économies d'eau dans le secteur de l'alimentation en eau potable, progresser sur la connaissance et poursuivre les travaux sur les fuites et les améliorations de rendements.

Les actions de sensibilisations doivent être concrétisées sur le terrain par la réalisation de diagnostic et la mise en œuvre d'équipement permettant des réductions de volumes d'eau consommés pour aller au-delà des préconisations et informations que l'InterCLE apporte.

L'évolution du contexte hydrologique, et plus globalement, le changement climatique nous pousse à considérer l'état des prélèvements actuels.

Le bilan du PGRE sur la nappe de Dijon Sud est en demi-teinte : les niveaux des nappes continuent de baisser et la ressource superficielle n'est pas suffisante pour satisfaire ni les usages, ni les débits minimums biologiques (DMB). Par conséquent, le territoire connaît régulièrement des arrêtés de limitation d'usage depuis 2017.

Aussi, il faudra impérativement orienter la réflexion afin de prendre de nouvelles mesures opérationnelles prenant en compte les évolutions du climat.

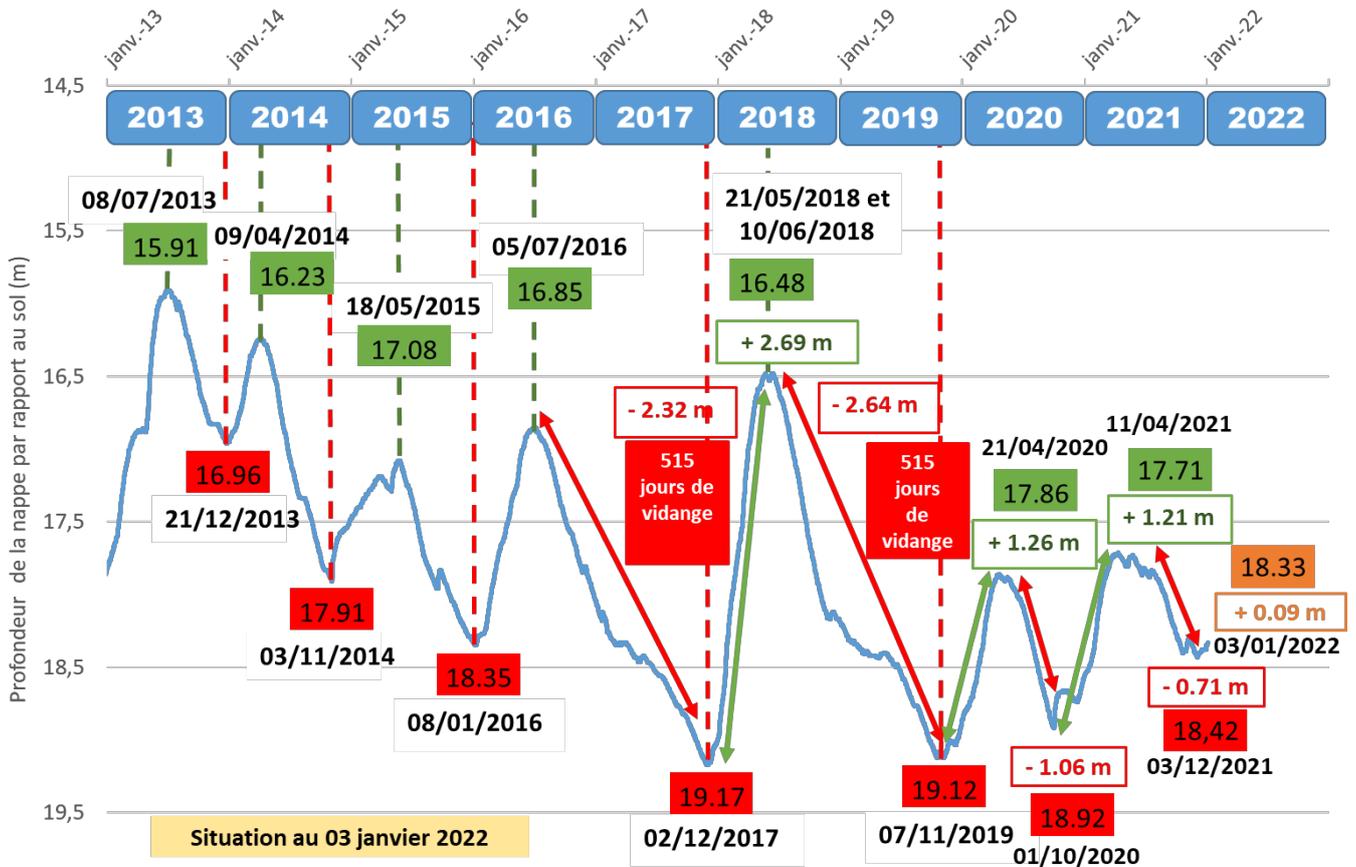
Monsieur BAUMONT et Madame OHLEYER pensent qu'il ne faut pas complètement se fermer aux projets de stockage. Une réflexion est faite pour connaître les opportunités pour réaliser de tels projets.

3. Affaires courantes de l'InterCLE

Études/actions du contrat 2016-2021 en cours :

- Modélisation : les études complémentaires (traçage et suivi niveau nappe) prévues le 8 février 2022.
- Bilan de fin de contrat (2016-2021) : bilan technico-économique est en cours de finalisation avant de confier la suite au bureau d'études CESAME Environnement.
- Étude désimperméabilisation : la chargée de missions est à l'étape de l'ouverture des plis.

Point hydrogéologie : le niveau de la nappe a débuté la remontée à partir du 6 décembre 2021 (cf. graphique ci-dessous).



Monsieur BOILLIN informe que la Chambre Régionale des Comptes est en train d'interroger les CLE de la Vouge, de l'Ouche et l'InterCLE sur les politiques de l'eau. Dans ce cadre, l'InterCLE sera amenée à remplir un questionnaire.

Par ailleurs, ce dernier rapporte que la convention financière de l'InterCLE (2021-2022) sera diffusée prochainement.

M. MASSON remercie les participants et clôture la réunion à 16h00.

Le Président
M. Jean-Patrick MASSON